

P *rincipium*

Bulletin mensuel de la Fédération des courtiers en assurances & intermédiaires financiers de Belgique





“Mais comme indépendant, t’es à l’abri à la retraite, non?”

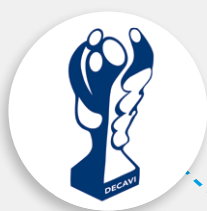
Pour ces commentaires dans la vraie vie, nous avons des solutions de pension conçues par la vie.

Inquiet pour votre pension? En tant qu’indépendant, vous pouvez la constituer de différentes façons: avec une assurance pension ou un autre plan d’épargne. Renseignez-vous sur nos solutions de pension chez votre courtier indépendant.

Baloise. Des assurances conçues par la vie.



Baloise Belgium SA – Entreprise d’assurances agréée sous le n° de code BNB 0096 – Baloise est le nom commercial de Baloise Belgium SA avec siège à City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – TVA BE 0400.048.883 – RPM Antwerpen, division Antwerpen – Tél.: +32 3 247 21 11 – Baloise Belgium SA a un établissement au Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 3 247 21 11 – IBAN: BE31 4100 0007 1155 – BIC: KREDBEBB – info@baloise.be – www.baloise.be – ER: Baloise, City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Vous avez une plainte? Dites-le-nous par courriel à l’adresse plainte@baloise.be, www.baloise.be/plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56.



- 4 **Éditorial** - Le renouveau de l'assurance Vie
- 6 **En Bref** - News du secteur
- 8 **Juridique** - Accidents de mobilité douce
- 10 **Évènement** - Trophées Decavi de l'Assurance Vie 2025
- 22 **Digital** - Avec l'intégration de GBO cloud à Brio, les compagnies et souscripteurs mandatés peuvent désormais communiquer plus efficacement avec leurs courtiers
- 24 **Réglementation** - Dans quels cas un site comparateur exerce-t-il des activités de distribution d'assurances ?
- 28 **Catnat** - Quatre ans après les inondations
- 32 **Portima** - Découvrez les nouveautés Brio : Brio Mobile amélioré et chatbot intelligent
- 34 **Sinistre** - Retour d'expérience
- 36 **Revue de Presse** - L'assurance dans les médias
- 38 **Brocom** - Les visages du courtage à l'honneur dans nos campagnes
- 41 **Analyses** - Le vieillissement en Belgique
- 42 **Statistiques** - Quelques statistiques belges
- 44 **Coup de gueule** - N'y a-t-il pas deux poids, deux mesures ?
- 45 **Agenda sectoriel** - Novembre & Décembre 2025
- 46 **Agenda** - Feprabel y était pour vous représenter - Septembre 2025
- 47 **Renseignements** - FEPRABEL/Principium





Le renouveau de l'assurance Vie

Ce numéro est consacré aux Trophées de l'assurance Vie, comme chaque année, c'est l'occasion de parler d'assurance au positif.

Les défis sont nombreux, ils touchent de nombreuses facettes, allant de la distribution, à la réglementation sans oublier la fameuse Valeur Ajoutée, conséquence de l'application de la réglementation « POGs. »

Le renouveau du courtage

Regardons vers le marché français, beaucoup plus évolutif que notre marché coincé par une réglementation archaïque et trop pesante. La Belgique est quasi le seul pays en Europe qui n'autorise PAS l'inscription dans différents registres. C'est-à-dire qu'on ne peut exercer plusieurs métiers liés à l'assurance, comme agent, courtier ou souscripteur mandaté. De plus, on ne peut être sous-agent que d'un principal.

De plus, la France développe aussi des initiatives intéressantes comme les MGA qui n'est pas un simple intermédiaire. (dixit) : « *C'est un acteur stratégique, un artisan du risque, un bâtisseur de solutions. Dans un marché en recomposition, il incarne une voie possible : celle de la spécialisation, de la responsabilité et de l'intelligence collective* ». Ce qui est la fonction du courtier ! Il serait peut-être temps de se réinventer un nouveau nom plus dans l'air du temps. Vive le marketing !

Il faudrait surtout et cela doit se faire au niveau européen, étoffer les catégories d'intermédiaires pour répondre aux différentes situations du marché et permettre de mieux cibler (et donc contrôler) les différentes catégories. Le choix belge est quand même très limité et les définitions de chaque catégorie ne sont pas optimales.

“ *Un investissement dans la connaissance paie les meilleurs intérêts.*

Benjamin Franklin



Rapport 2025 du CCSF

Sous l'égide de la banque de France, l'Observatoire des produits d'épargne financière vient de sortir son rapport 2025 qui titre : transparence, pédagogie et information au service des épargnants

La loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, entrée en vigueur le 24 octobre 2024, a confié au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) une mission nouvelle : suivre l'évolution des performances et frais des produits d'épargne financière (à l'exception de l'épargne bancaire).

Pour répondre à cette mission, le CCSF a mis en place en son sein l'Observatoire des produits d'épargne financière (OPEF), qui publie aujourd'hui son premier rapport annuel. L'OPEF a pour objectif de fournir une information claire, objective et transparente sur les produits d'épargne financière commercialisés en France, accessibles à tous, qu'ils soient débutants ou expérimentés.

Le rapport décrit et examine un ensemble varié de dispositifs d'épargne financière disponibles en France, parmi lesquels figurent : les contrats d'assurance-vie et de capitalisation, les plans d'épargne retraite individuels (PERin) assurantiels, les comptes-titres ordinaires, les plans d'épargne en actions (PEA et PEA-PME).

En 2023, pour la France, ces dispositifs d'épargne financière représentaient un encours total de 2 048 milliards d'euros, illustrant leur rôle central dans le financement de l'économie.



J'ASSURE

Congrès Feprabel 2026

SAVE THE DATE

2 & 3 avril 2026

Aula Magna - Louvain La Neuve

Le rapport présente notamment :

- > Une synthèse claire et pédagogique pour mieux comprendre les enseignements clés du rapport sur les performances, les frais et les dynamiques des produits d'épargne financière, offrant ainsi un éclairage précieux aux épargnants et aux professionnels ;
- > Une description des caractéristiques des produits d'épargne financière (nature des actifs éligibles, horizon de placement et régime fiscal applicable) ;
- > Une étude des performances des supports d'investissement et de leur volatilité ;
- > Une observation des niveaux de frais pratiqués sur les produits et les supports d'investissement ;
- > Des données sur la gestion active et la gestion indicielle ;
- > Un éclairage sur les supports d'investissement en croissance comme les actifs non cotés ou produits structurés.

L'OPEF n'a pas vocation à comparer les produits entre eux, ni à orienter les décisions d'investissement, mais seulement à éclairer cette large thématique de l'épargne financière. Chaque épargnant évolue dans un cadre réglementaire qui lui garantit l'accès à de nombreuses informations tout au long de son parcours d'investisseur. Chacun dispose par ailleurs de critères propres - objectifs de vie, appétence au risque, horizon de placement, niveau de connaissances financières, etc.

En améliorant la lisibilité du paysage de l'épargne financière française de manière pédagogique, ce rapport participe à l'information et à l'éducation des épargnants français. Il contribue également à une relation de confiance durable entre les épargnants et les acteurs financiers, en renforçant la transparence sur les performances et les frais. Ce rapport s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de politique publique en faveur du développement de l'épargne financière en France, au service des Français épargnants, de l'investissement de long terme et du financement de l'économie.

Retrouvez l'intégralité du Rapport sur le site internet <https://www.ccsfin.fr>

Conclusions

Dans un monde où les incertitudes économiques se multiplient, l'épargne financière redevient un pilier essentiel de la sécurité individuelle et collective. L'OPEF, rappelle que l'épargne ne se résume pas à une accumulation passive de capital, mais qu'elle doit s'inscrire dans une logique de conseil éclairé, de performance maîtrisée et de proximité humaine.

Le conseil, d'abord, est au cœur de toute démarche d'épargne responsable. Il ne s'agit pas de suivre aveuglément les tendances du marché, mais de comprendre les besoins spécifiques de chaque épargnant, ses objectifs à court, moyen et long terme, et les outils les plus adaptés à son profil. L'OPEF milite pour une éducation financière accessible, qui permette à chacun de faire des choix en connaissance de cause.

La performance, ensuite, ne doit pas être recherchée à tout prix, mais dans le respect d'un équilibre entre rendement et sécurité. Les modèles d'investissement proposés par les partenaires de l'OPEF privilégient des stratégies transparentes, diversifiées et alignées avec les valeurs de durabilité et de responsabilité sociale.

Enfin, la proximité est ce qui distingue une épargne vivante d'une épargne abstraite. Être proche des épargnants, c'est comprendre leurs réalités locales, leurs engagements, leurs projets. C'est aussi leur offrir des solutions concrètes, accessibles, et un accompagnement humain, loin des logiques impersonnelles des grandes institutions.

Il faut faire de l'épargne un outil d'émancipation, de solidarité et de construction collective.

Patrick CAUWERT.
patrick.cauwert@feprabel.be
CEO FEPRABEL